

Conseil Municipal d'Avançon
Compte rendu de la séance du 8 novembre 2013

Président : Mr Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Mr Pascal THOMAS (à l'unanimité)

Etaient présent(e)s : Mmes Nathalie GIAIME, Carole TASSET, Mrs Thierry BOREL, Stéphane JACOB, Joseph LESBROS, Laurent NICOLAS, Pascal THOMAS.

Etaient absents : Mr Joel EYRAUD (excusé), Mr Michel MAUREL (excusé)

La séance est ouverte à 20h10.

Approbation du Compte rendu de la séance du 30 Août 2013 à **l'unanimité** (7/7)

1-Décision modificative du budget communal

Mr Nicolas propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour, acceptation à l'unanimité.

Les lignes budgétaires à modifier concernent la caution des loyers des logements communaux :

- 350 € en débit au chapitre 65 article 6558
- 300 € en crédit au chapitre 16, article 165
- 50 € en crédit au chapitre 65, article 6542

Vote à l'unanimité (7/7) pour cette modification budgétaire

2- Réhabilitation des réseaux humides et enfouissement des réseaux secs dans le centre du village, réseau de transfert et STEP – Dossier de subvention tranche 2

Les dossiers de subvention (Conseil général, Agence de l'eau, Etat) concernant la tranche 2 des travaux, uniquement les réseaux humides, sont à établir, pour un montant total estimé à 210 506 € HT (194 806 € HT de travaux ; 7 500 € essais de réception; 8 200 € de maîtrise d'ouvrage).

Le plan de cette tranche de travaux est exposé.

Vote à l'unanimité (7/7) pour lancer les demandes de subventions concernant la tranche 2 de la réhabilitation des réseaux humides au village.

3- Aménagement pont du torrent du Laus suivant préconisations de RTM et suite au changement de dimension de l'ouvrage

L'entreprise ATS a débuté les travaux de construction du pont au-dessus du torrent du Laus, selon les préconisations de l'étude de RTM, soit un passage de l'eau de 1 mètre de haut sur 3 mètres de large.

Lors d'un épisode orageux peu intense, l'ouvrage s'est révélé sous dimensionné, avec un risque d'inondation de la maison situé en rive droite, immédiatement en aval du pont. En conséquence, Mr Nicolas a pris conseil auprès de la RTM, représenté par Mr Bouvet qui a préconisé l'élargissement de l'ouvrage à 5 mètres. L'ouvrage de 3 m a été détruit et un pont de 5 m a été bâti. A cette occasion, un complément d'étude hydrologique a été établi par Mr Bouvet, qui

précise le risque de débordement par embâcle, quel que soit la taille de l'ouvrage. Un complément de travaux est nécessaire pour prévenir les inondations : établissement d'un mur rive droite, enrochement, construction d'un cône d'accélération en amont du pont, aménagement des berges rive gauche en aval du pont, barrières du pont « débrayables » pour réduire les obstacles en cas de passage de l'eau au-dessus de l'ouvrage. Le montant de ce complément de travaux a été estimé à 21 180 € HT.

Une réunion de la commission des travaux s'est tenue au sujet du complément de rapport de Mr Bouvet. Mr Bouvet a rencontré ensuite les membres du conseil municipal le 6 novembre. Il lui a été reproché les discordances entre le rapport initial et le complément récent, puisque les risques d'embâcle et d'inondation n'y étaient pas signalés. Mr Bouvet a regretté que la commune n'ait pas fait appel à une maîtrise d'ouvrage pour ces travaux. Il propose que RTM soit le maître d'ouvrage pour le complément de travaux, à titre bénévole.

Les travaux sont actuellement arrêtés, mais il paraît nécessaire de rétablir la circulation dès que possible.

Mr Borel regrette que la commission des travaux n'ait pas été réunie lors de la décision de redimensionnement de l'ouvrage de 3 à 5 mètre. Plus généralement, Mr Borel réclame des réunions de la commission des travaux plus fréquentes. N'ayant pas été concerté dès le début des problèmes, il ne souhaite pas prendre part aux réflexions et décisions concernant cet ouvrage.

Il ne paraît pas raisonnable de détruire l'ouvrage actuel pour remettre le site dans l'état antérieur. Cela ne permettrait pas de bénéficier de la subvention du conseil régional. Il faudrait de plus envisager un aménagement du passage du torrent de la Pisse.

Après un long débat, il est proposé de poursuivre les travaux, selon les nouvelles recommandations de RTM, et avec RTM comme maître d'œuvre à titre bénévole. Une nouvelle demande de subvention sera faite auprès du conseil régional.

4- Admission en non-valeur de produits communaux budget commune et eau

Des sommes de 30 € sur le budget principal (loyers non perçus) et de 1725.47 € sur le budget de l'eau, doivent être admises en non-valeur, les services du trésor public ayant épuisé tous les recours pour la perception de ces sommes.

Vote à l'unanimité (7/7) : admission en non-valeur d'une somme de 30 € au sur le budget principal / admission en non-valeur d'une somme de 1725.47 € sur le budget de l'eau.

5- Devis de déneigement 2013/2014 par ATS

En 2012/2013, le montant du déneigement/sablage effectué par l'entreprise ATS a été de 2932.50 € HT, avec 13h50 (95 € de l'heure) de déneigement en plus des 10 heures du forfait, et les 10 heures de forfait de sablage.

Pour 2013/2014, l'entreprise ATS propose les mêmes conditions que l'année dernière soit :

- Forfait de 10 heures de déneigement de 950 €, puis 95 €/heure supplémentaire
- Forfait de 10 h de sablage de 700 €, puis 70 € /heure supplémentaire.

Vote à l'unanimité (7/7) pour l'acceptation des travaux de déneigements par l'entreprise ATS.

6- Demande de subvention voyage des 3^{ème} Collège de La Bâtie Neuve

Courrier de demande d'une subvention pour permettre un voyage scolaire de 48 heures, classes de 3^{ème} : Le camps des Milles à Aix et les musées de Marseille. Dix-huit élèves résidant à Avançon sont scolarisés au collège

Vote à l'unanimité (7/7) pour l'attribution d'une subvention de 200 €.

7- Approbation d'une demande de subvention FNP (fond national de prévention)

Il est demandé de délibérer pour autoriser les demandes de subvention par le FNP, organisme chargé de la prévention des risques professionnels.

Vote à l'unanimité (7/7) pour permettre au FNP de demander des subventions.

8- Participation au fond de solidarité pour le Logement FSL année 2013

La participation des communes des Hautes-Alpes est en hausse régulière, au nombre de 118 en 2012. La commune d'Avançon a participé à hauteur de 131.25 € en 2012. Trois familles Avançonaises ont bénéficié d'aide financière pour un montant total de 1113.12 €. La somme demandée pour 2013 est de 138.25 €.

Vote à l'unanimité (7/7) pour une participation de 138.25 € au FSL.

8- Questions diverses

- Mr Borel propose la remise en état (élagage essentiellement) du Chemin du Terrier, à faire en début de printemps.

- Informations de Mme Tasset sur l'avant-projet d'aménagement du temps périscolaire. Le projet devrait être finalisé le 15 novembre. Les activités doivent être déterminées : aide au devoir, garderie, activités, autres..... La participation financière des communes est nécessaire pour la rétribution des intervenants 3 heures par semaine. Pour information, à Veynes, la dépense annuelle est de 240 € par élève.

La séance est levée à 22h40